

Le présent formulaire fait référence à l'Article 8 « Mise en conformité » du Règlement des salles et terrains, ainsi qu'aux sous articles suivants :

1. Toutes les salles et/ou terrains de Basket-ball doivent obligatoirement être en conformité avec la présente réglementation.
2. A la suite d'une accession à un niveau nécessitant un classement fédéral H2, une association sportive peut demander une dérogation pour deux saisons sportives afin de se mettre en conformité avec le présent règlement pour obtenir le type de classement fédéral nécessaire, sous réserve que la salle utilisée ait reçu le classement fédéral H1.
3. A la suite d'une accession à un niveau nécessitant un classement fédéral H3, une association sportive possède une dérogation pour une seule saison sportive afin de se mettre en conformité avec le présent règlement pour obtenir le type de classement fédéral nécessaire, sous réserve que la salle utilisée ait reçu le classement fédéral H2.
4. Les associations sportives bénéficiant d'une dérogation expresse de la CFE, autre que celles prévues aux articles 8.1, 8.2 et 8.3, devront mettre leur salle et/ou terrain en conformité avec le type de classement fédéral requis dans des délais raisonnables.

Le présent formulaire doit être transmis au référent de la Commission Equipements de votre Comité Départemental ou Territorial ainsi qu'à l'alias fédéral cf-equipement@ffbb.com. L'avis décisionnaire de la CFE sera signifié par retour signé et complété du présent document.

GÉNÉRALITÉS

Je soussigné,

En ma qualité de :

Pour le :

N° :

Sollicite une dérogation pour :

N° :

Classement fédéral de l'équipement :

Niveau de jeu max. :

Pour une durée de :

MOTIF(S) DEROGATION

Le matériel ou les équipements sportifs suivants ne sont pas conformes pour le niveau de classement exigé :

Nature du sol sportif non conforme
Tracés de jeu non conformes/manquants
But(s) de basket-ball non conforme(s)
Eclairage non conforme
Aire de jeu, d'évolution ou de compétition non conforme

Matériel chronométrage non conforme/manquant
Vestiaire(s) non conforme(s)/manquant(s)
Annexe(s) médicale(s) non conforme(s)/manquante(s)
Aménagement(s) annexe(s) non conforme(s)/manquant(s)

Précision(s) et remarque(s) éventuelle(s) sur les éléments non conformes/manquants et travaux prévus :

Conformément au Règlement fédéral salles et terrains, j'ai pris connaissance du fait que la demande de dérogation ne pouvait être recevable qu'à condition de déposer sur **FBI Salles-Terrains les documents suivants :**

- Copie du Procès-verbal de la/des commission(s) de Sécurité concernée(s) en cours de validité* ;
- Copie du registre des vérifications et résultats des **essais sous charges des panneaux** de moins de deux ans ;
- Pour les constructions neuves, copie des plans des installations existantes au jour de la demande.

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE/TERRITORIALE EQUIPEMENTS

Favorable

Défavorable

Date :

DECISION DE LA COMMISSION FEDERALE EQUIPEMENTS

Favorable

Défavorable

Date de fin de
dérogation :

Nom et
signature du
réfèrent CFE :

Fait à :

Le :

Observations et informations complémentaires

Cadre réservé à la Commission Fédérale Equipements (CFE)

Cadre réservé à la Commission Départementale Equipements (CDE)

Pour toutes questions ou informations complémentaires, merci de contacter cf-equipements@ffbb.com ou le/la référent.e de la Commission Equipements de votre territoire.

**Concernant les équipements recevant du public de type X catégorie 5, le PV Sécurité peut être remplacé par une attestation signée de la collectivité autorisant la pratique compétitive du basket-ball.*